CFA 2S
Formations Sanitaires et Sociales
en Nouvelle-Aquitaine

Niveau: 4 (équivalent BAC)
Prérequis : être titulaire d'un BAC PRO ASSP 2011

05 49 79 53 33
www.cfa2s.fr
contact@cfa2s.fr

Siège du CFA
14 bis rue d'Inkermann
BP 29105
79061 NIORT cedex 09

Diplôme d'État Aide-soignant (DE AS)

En apprentissage | **Cursus partiel** | **Formation sur 1 an**

Le métier

Intégré à une équipe de soins, l'aide-soignant assiste l'infirmier dans les activités quotidiennes de soin. Il contribue au bien-être des malades en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie.

Lieux d'exercice

Le métier s'exerce en EHPAD, hôpitaux, cliniques, maisons d'accueil spécialisées et domicile des patients.

Objectifs de la formation

- Être un élément de l'équipe soignante
- Participer aux soins, y prendre part sous la responsabilité de l'infirmière
- Réaliser des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie

Contenu de la formation

- **Accompagnement Pédagogique Individualisé**
- **Suivi pédagogique individualisé**
- **Travaux personnels guidés**
- **Bloc 2 :** évaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration
  - **Module 3 :** évaluation de l'état clinique d'une personne
  - **Module 4 :** mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
  - **Module 5 :** accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Modalités d'entrée

1. **Avoir moins de 30 ans** à la signature du contrat d'apprentissage*
2. **Inscription au CFA** via notre site internet :
   Renseigner la « fiche contact » et transmettre les documents demandés (CV, lettre de motivation, pièce d'identité, promesse d'embauche ou contrat signé, diplômes obtenus)
3. **Inscription à l'UFA :**
   Admis de droit en formation après dépôt du dossier complet pour les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage
   ** pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, d'un statut de sportif de haut niveau, être porteur d'un projet de création d'entreprise.*

Eloïse SCHNAPPER
06 30 03 73 35
e.schnapper@cfa2s.fr

La formation est accessible aux publics en situation de handicap. Votre situation peut nécessiter des aménagements/ adaptations. Un référent est là pour vous accompagner :

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage vise à donner à des personnes une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, dans le cadre d'un contrat associant l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise et des enseignements dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Notre CFA a la particularité d'être « hors les murs » et de confier les enseignements pédagogiques à des partenaires reconnus, nos Unités de Formation par Apprentissage (UFA).

Organisation de l'alternance

Répartition de l'activité de l'apprenti AS titulaire d'un BAC PRO ASSP d'une durée de 12 mois

- Formation théorique et pratique: 371 h
- Formation en milieu professionnel (clinique) - stages : 350 h
- Formation chez l'employeur : 886 h
- Congés payés : 175 h

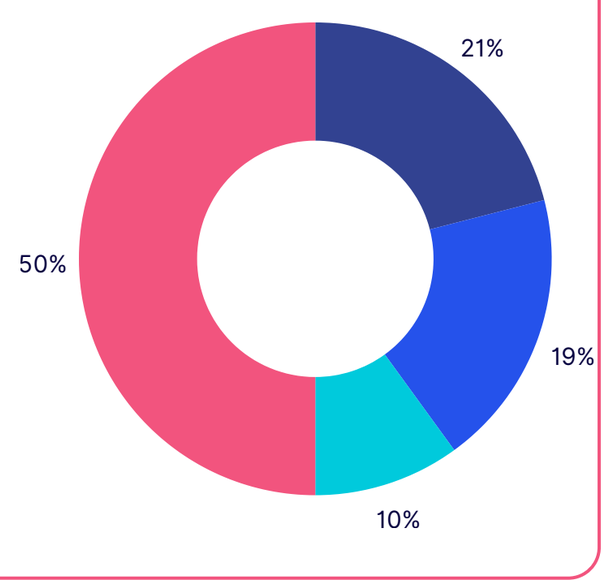

Création: 08/04/22 - Modification le 29/09/2025

CFA 2S
Formations Sanitaires et Sociales
en Nouvelle-Aquitaine

Niveau: 4 (équivalent BAC)
Prérequis : être titulaire d'un BAC PRO ASSP 2011

05 49 79 53 33
www.cfa2s.fr
contact@cfa2s.fr

Modalités d'évaluation

L'évaluation des compétences des stagiaires est effectuée tout au long du parcours de formation par les établissements de formation. Chaque module doit être validé séparément. Un module est validé avec une note moyenne de 10/20.
Selon les modules, différents modes d'évaluation :

- Étude de situation
- Évaluation des compétences en milieu professionnel
- Évaluation comportant une pratique simulée
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

Orientation post-formation

Le titulaire du DE d'aide-soignant peut poursuivre sa formation et préparer :

- Le DE d'infirmier
- Le DE d'auxiliaire de puériculture

Modalités d'accès à la formation et délai

- Être âgé de 17 ans minimum à l'entrée en formation
- Inscription au CFA
- Inscription auprès de l'UFA
- Date prévisionnelle d'entrée en formation ou de début des cours :
  - septembre ou janvier (Ussel) (Prendre contact avec l'UFA)

Tarifs

- Gratuité pour les apprentis
- Employeurs privés et associatifs : prise en charge par les OPCO
- Employeurs publics (FPT/FPH/FPE): ***sur devis, nous contacter***

Approche pédagogique

Le diplôme d'aide-soignant par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque UFA met à disposition les outils et moyens nécessaires au bon déroulement de la formation.

La rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération en fonction de son âge, de son ancienneté dans l'apprentissage, et la nature de son employeur. Ces rémunérations sont réglementées. La rémunération des apprentis est exonérée de charges salariales dans la limite de 50% du SMIC.

Dans un établissement adhérent à la branche sanitaire et sociale privée à but non lucratif :

	-18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +	**
2ème année	45% du SMIC	60% du SMIC	75% du SMIC*	100% du SMIC*	

Dans un établissement adhérent à la branche de l'hospitalisation privée :

	-18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +	**
2ème année	44% du SMIC	56% du SMIC	66% du SMIC*	100% du SMIC*	

Dans un établissement adhérent d'une autre branche ou de la Fonction Publique:

	-18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +	**
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*	

** Ou % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable, pour les jeunes de 21 ans et plus*
*** Pour un contrat conclu pour une durée inférieure ou égale à un an pour préparer un diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu avec un rapport direct avec la qualification recherchée, majoration de 15%.*

Diplôme d'État d'Aide-soignant (DE AS)
Code : RNCP40692
Certificateur : Ministère chargé de la santé
Enregistrement : 01/09/2025

Les centres de formations partenaires

IFAS du CH d'Angoulême
85 Route de Breuty
16400 La Couronne

IFP/IFAS du CH de La Rochelle
1 Rue du docteur Schweitzer
17019 La Rochelle Cedex
FP/IFAS du CH de Rochefort
8 Rue Victor Hugo
17300 Rochefort
IFMS du CH de Saintes
Chemin des Carrières de la Croix
17100 Saintes
IFMS du CH de Saintes - antenne de Royan
11 Boulevard Franck Lamy, Carel
17200 Royan
IFMS du CH de Saintes - antenne de Saint Jean d'Angély
Rue Philippe Jannet
17400 Saint-Jean-d'Angély
IFMS du CH de Saintes - antenne de Jonzac
Rue Winston Churchill - B.P. 109
17503 Jonzac

IFAS du CH Coeur de Corrèze
18 Rue du 9 Juin 1944
19000 Tulle
IFAS du CH de Haute-Corrèze
2 Avenue du Dr Roullet
19200 Ussel

IFMS du CH de Guéret
26 Chemin des Amoureux
23000 Guéret

CFP/IFAS du CH de Niort
40 Avenue Charles de Gaulle - BP 70600
79021 Niort Cedex
IFAS du CHNDS Thouars
2 Rue de l'Abreuvoir - BP 60184
79100 Thouars Cedex

IFAS du CHU de Limoges
Campus Vanteaux 39 F Rue Camille Guérin
87000 Limoges
IFAS du CHU de Limoges - antenne Le Dorat
Lycée professionnel 9 Rue de l'Hozanne
87210 Le Dorat
IFAS du CH de Saint Yrieix La Perche
60 place de la nation
87500 Saint Yrieix La Perche

CFA : vos contacts apprentissage

Anaïs PEREIRA CORREIA
06 20 81 20 26
a.pereira-correia@cfa2s.fr

Vincent LEZEAUD
06 44 36 00 30
v.lezeaud@cfa2s.fr
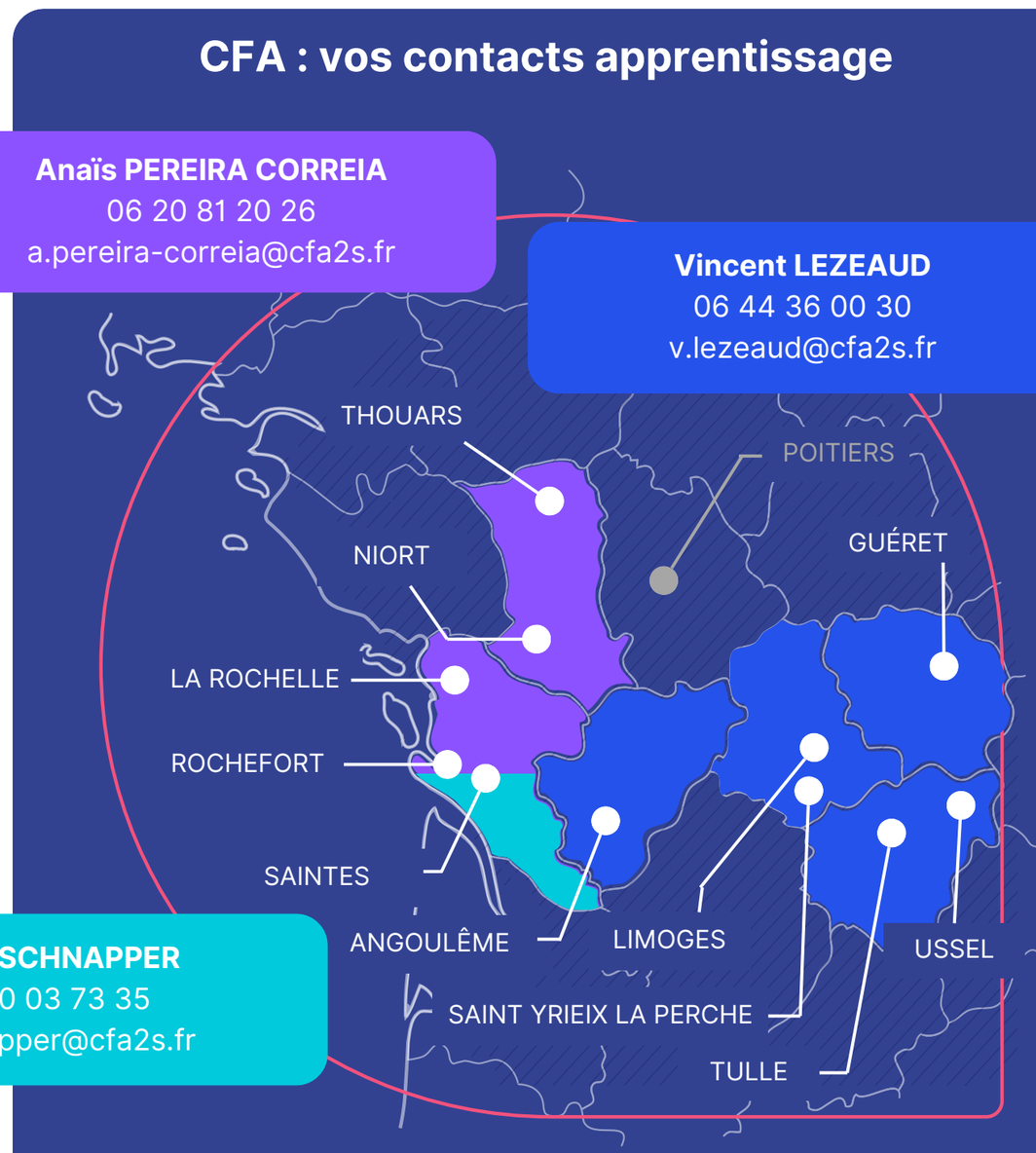
Éloïse SCHNAPPER
06 30 03 73 35
e.schnapper@cfa2s.fr